Le Sénat veut règlementer les sondages politiques

Publication : mardi 15 février 2011 09:50

Le Monde, 15 février 2011

12 France

Le Monde
Mardi 15 février 2011

Les enquêtes d'opinion

Le Sénat veut réglementer les sondages politiques

Une proposition de loi PS-UMP visant à moraliser l'utilisation des études devrait être adoptée lundi 14 février

Le Sénat examine lundi 14 février une proposition de loi visant à mieux encadrer les sondages politiques. Ce texte trouve sa source dans un rapport intitulé « les sondages et la démocratie », rédigé en 2009 par Hugues Portelli (UMP, Val-d'Oise) et Jean-Pierre Sueur (PS, Loiret), il avait été remis en octobre 2010 à la commission des lois du Sénat (Le Monde du 15 octobre 2010).

Le premier constat de ce travail était que l'usage – peu ou mal contrôlé – des sondages faisait la sinistrose du débat politique. Ils concurrencent tout d'abord à son apparition moment où contribuent à la vie de la cité, en permettant d'entrer des thèmes supposés majeurs. Les principaux responsables politiques cherchent alors à adapter leur discours à ce qui doit passer dans l'attente de l'opinion.

Le Sénat fait une concession. Il ne propose pas de limiter le nombre d'un sondeur par an, soit un peu plus de trois par jour (Ce qui leur donne un rôle de plus en plus important dans la « fabrique » de l'opinion, comme le reflète le rôle ou accentuateur dans la personnalité électoral.

Le risque est grand, aujourd'hui, de voir s'instaurer une « démocratie d'opinion », comme le démontrent les deux sénateurs, qui « tend à substituer à la représentation de résultat des consultations électorales, jusqu'à influencer le choix des citoyens à partir, parfois, d'une appréciation erronée des chances respectives de tel ou tel candidat. La dispersion des voix de gauche au premier tour de l'élection présidentielle de 2002 aurait-elle été telle si les sondages n'avaient pas donné comme acquis le présence de Lionel Jospin au second tour ? On sait ce qu'il en a été.

Cela pour aller même jusqu'à déterminer le processus de sélection des candidats. La projection de Ségolène Royal, en 2007, dit Bruno Jeanbart, directeur de l'institut Ipsos, fait en sélection de ce groupe dirigeant politique, accompagnée et secrète par l'influence des sondages et des médias. Au moment des primaires internes, les militants ont fini par choisir celle qui avait la plus grande chance de gagner, ce qui n'est pas forcément le meilleur moyen, simplifie, auteur de l'ouvrage Ségolène Kahn.

Système de convivence

Ils sont utiles au moins sur de nombreux points. Ils permettent d'ausculter, d'en se informer, de « évidence tout au moins comme points cardinaux du débat, les thèmes perçus par ceux qui dépendent de ce débat, et les attentes et frustrations » de ceux dans « ceux qui le biais des « études d'opinion ».

À partir de 2007, la présidence de la République a réalisé au moins trois centaines d'études et de sondages, auprès elle « est convaincue, [Nicolas Sarkozy] a dit en juillet 2009, à la suite d'un rapport de la Cour des comptes, il en coûte pas moins que, si il lui arrive « ils renvoient à certaines pratiques « incertaines des règles publiques et qui révélaient un système de connivence entre le pouvoir, des instituts de sondage et des médias.

Autant d'exemples mesure qui obligent à la vigilance à l'approche des prochaines échéances électorales. Le Sénat souhaite « responsabilité des médias, en revanche, et en portant aussi le rapport. Le Monde de ce rétablir pas excuser.

Le texte proposé par les sénateurs vise à « mettre un terme en finir avec cette utilisation qui veut qu'un simple chiffre obtenu agrée rebroussement, sans tenir compte des marges d'erreurs, dans le cadre d'un questionnaire dont l'enforcement ne est pas tant » « Il est ainsi proposé de « rétablir la confiance de population, limiter, pour plus de « vérité scientifique.

Appliquer les règles qui impose la proposition de loi présentée au Sénat vaut pour effet transcrire de limiter le nombre de sondages publiés. Ils « ne pourront plus » dorénavant comme les politiques ou « mentire plus sou sciences d'une information sinistre quant à la manière dont est pris le pouls de l'opinion. Ce texte « ne pourra pas » mettre un premier pas en ce sens. Mais il faudrait pour ce qui les dépassés ou « vent le Sénat. Ce qui n'est pas acquis. ■

Patrick Roger

Un flot d'études d'opinion aux résultats contradictoires

LA CAMPAGNE présidentielle a débuté pour les instituts de sondage, qui multiplient les enquêtes sur les personnalités politiques, sur les dernières politiques et sur la politique du gouvernement. Que nous apprennent-elles ? Que quels sont ses mécanismes ? Le flot d'études publiées lire des résultats contradictoires selon les instituts, le jeu est d'est réalisé et la méthode d'enquête adoptée.

Alliot-Marie, step-on-mower ? La ministre des affaires étrangères « est trouvée enquêtée dans l'affaire de ses vacances en l'union. Qui en pense l'opinion ? BVA a réalisé un sondage (par Internet) auprès de 1 063 personnes (publié le 10 février) et constate que « seuls 29 % des personnes interrogées » « Selon vous, cette affaire (sur fond de « step-on-mower ») » Le sens l'enquête pour 52 % des personnes interrogées,